

CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

PREFECTURE DE L'AUBE

REGIE DU SDDEA

COPE DE LA RÉGION DE ST LYE /PAYNS

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 19 février 2024 au 21 mars 2024

Enquête préalable à l'autorisation environnementale
pour le prélèvement permanent de l'eau du captage de
PAYNS.

I-PRÉAMBULE :

Le captage de Payns/Saint Lyé a été réalisé afin de fournir de l'eau potable distribuée par le COPE de Payns/Saint Lyé et le COPE de Rilly Sainte Syre/Savières/Chauchigny.

Les deux forages exploitent la nappe au volume de 120m³/h quantité suffisante pour l'ensemble des usagers desservis par le réseau qui y est connecté.

Suite à la demande du SDDEA, la MRAe a décidé de ne pas donner d'avis sur ces forages.

Un contrôle sanitaire est établi comme suit :

Analyses aux puits : 1 tous les deux ans.

Analyses sur réseau : 12 par an dont 2 plus complètes.

Ce contrôle sanitaire peut être renforcé à la demande de l'ARS.

II-CONCLUSION MOTIVÉE

Compte-tenu du suivi périodique effectué par le SDDEA et de la publication des résultats dans les communes concernées, je donne :

Un avis favorable

A l'autorisation environnementale pour le prélèvement permanent de l'eau du captage de Payns.

Fait à Vaudes, le 09 avril 2024

Le commissaire enquêteur :

Louis GUYOT

